

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quai
St-Antoine, n° 27, et grande
rue Mercière, n° 32, au 2°.

A PARIS, à la Librairie-Corresp. de
P. Justin, place de la Bourse,

LE CENSEUR,

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24
heures avant les journaux de Paris.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 29 juin.

Zumalacarrégu est mort !

Cette nouvelle vient d'arriver par la dépêche télégraphique suivante affichée à la Bourse :

Bayonne, 27 juin.

« Le général Harispe au ministre de la guerre.

« Zumalacarrégu est mort, le 25, à 11 heures, des suites de sa blessure. »

Ni le *Moniteur*, ni le *Journal de Paris* ne reproduisent ce soir la note belliqueuse du *Journal des Débats* que nous avons publiée ce matin. S'il faut en croire une feuille de tiers-parti, les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse auraient adressé de vifs reproches au gouvernement français sur les résolutions annoncées par le *Journal des Débats*, et ils auraient obtenu du ministère la promesse formelle d'une neutralité absolue entre don Carlos et la reine d'Espagne. C'est, dit-on, même afin d'assurer l'exécution de cette promesse, qu'il a été question d'un nouveau ministère dans lequel entreraient ensemble M. Molé et le maréchal Maison. Ainsi, si les doctrinaires sont chassés, ils ne se retireront pas devant les haines et les mépris de la France, et leur disgrâce aura été provoquée, imposée par les puissances étrangères. Ce qu'on a refusé jusqu'à présent aux légitimes exigences de l'opinion et du pays, on l'accordera à la sainte-alliance ! Voilà où nous en sommes ; voilà à quel degré de lâcheté et d'avisement en est venue cette opposition de quinze ans, si jalouse de l'honneur national sous les Bourbons de la branche aînée, si violente alors dans ses colères contre les prétentions de l'étranger, et si docile aujourd'hui aux inspirations de la politique de M. de Metternich !

D'un autre côté, plusieurs journaux ne parlent de la note insérée dans le *Journal des Débats*, que comme d'une tactique imaginée par la portion doctrinaire du ministère, pour vaincre les résistances de la pensée immuable, et arracher de vive force son consentement à une intervention. Ce moyen a été déjà employé dans une foule de circonstances, et presque toujours il avait réussi ; mais il commence à être usé, et il est vraisemblable que le *Journal des Débats* en sera cette fois pour ses frais de campagne. La mort de Zumalacarrégu vient heureusement mettre un terme à ces ignobles intrigues, en attendant que de nouvelles et plus sérieuses difficultés forcent les doctrinaires à y recourir encore, car pour eux gouverner c'est intriguer !

Un journal ministériel dit que les bâtimens de guerre qui vont être mis en mer auront pour mission d'intercepter l'arrivée des secours qui pourraient venir aux carlistes d'Amsterdam ou d'ailleurs.

Il n'y a pas de nouvelles de Bilbao ; il est probable que rien n'est changé sur ce point dans la situation des deux partis ennemis.

Bien des personnes persistent à ne pas croire à la maladie de M. Pasquier. Les journaux de Paris affirment pourtant qu'il reprendra mardi la présidence. Plusieurs feuilles rapportent comme un bruit général que la dignité de chancelier de France lui sera donnée en dédommagement de ses fatigues. Ce titre mettrait le président de la chambre des pairs à l'abri de tous les caprices d'ordonnance en le rendant plus inamovible que jamais. Peut-être aussi est-ce un moyen d'obtenir une guérison plus prompte.

A propos de l'interruption des audiences, un journal fait observer que c'est une position assez curieuse que celle d'une cour de justice dans laquelle aucun des vice-présidents ne peut remplacer au fauteuil le président malade ; il faut ou que l'affaire soit au-dessous des forces de la pairie, ou que la pairie ait des vice-présidents au-dessous d'elle-même.

Entre le procès et l'intervention, la situation du gouvernement est difficile ; il fait encore bonne contenance, mais ses embarras ne se décèlent pas moins à chacune de ses protestations de fermeté et à chacun des nouveaux expédients qu'il emploie.

Les journaux ministériels ont démenti ce qui a été dit de la résistance des accusés Reverchon et Desgarniers, quand on a voulu les faire paraître devant la tour des pairs. Aujourd'hui ils conviennent que ces deux accusés ont dû être mis au secret. Si leur conduite a été telle que les feuilles du gouvernement la dépeignent, pourquoi la rigueur du secret ?

M. Rion, commissaire de police, et témoin dans le procès d'avril, a écrit de Paris au *Courrier de Lyon* une lettre dans laquelle il se plaint de ce que le *Censeur* sert d'organe à un parti qui voudrait, dit-il, faire porter l'odieux des crimes d'avril sur des fonctionnaires dévoués à la justice. Nous ignorons de quels fonctionnaires veut parler M. Rion, mais nous lui contestons, quant à lui, le dévouement dont il se targue, car il a cherché par tous les moyens à détourner les témoins cités à la requête des accusés, d'obéir à l'assignation qu'ils avaient reçue. Ce n'est certes pas en agissant ainsi que M. Rion pouvait éclairer la justice ; c'était au contraire le plus sûr moyen de la rendre impossible. Au reste, nous avons lieu de nous étonner en voyant M. Rion qui a gardé le silence lorsque nous avons dévoilé ses manœuvres auprès des témoins à décharge mettre tant d'empressement à repousser les reproches d'inexactitude que lui a adressés l'hôpital. En insérant la lettre de celui-ci, nous avons rempli un devoir ; M. Rion au contraire a manqué au sien, en engageant des témoins à désobéir à la loi.

Le *Moniteur*, qui n'a plus pour remplir ses immenses colonnes les Bulletins de la grande armée, le *Moniteur* à qui les processions de Charles X ont aussi fait défaut, le *Moniteur* est réduit, pour le moment, au récit des voyages du duc d'Orléans à travers le département du Jura.

Le parfum de fine courtoisie qu'exhalent les lignes que nous citons plus bas, n'échappera pas à nos lecteurs ; ils remarqueront surtout de quelle manière ingénieuse notre grave confrère a su tirer parti de M. le sous-préfet de Dôle, dont le respect pour les convenances a enchaîné l'enthousiasme, et de M. le maire de Morez qui n'a pu réprimer l'élan de son enthousiasme. L'un a bien mérité par la parole et l'autre par le silence. Voilà qui s'appelle savoir s'accommoder de tout.

M. le duc d'Orléans, se rendant en Suisse, a traversé la ville de Dôle, le 20 courant, vers les sept heures et demie du matin. Par le hasard le plus heureux, M. le sous-préfet de l'arrondissement se trouvait devant le poste avec quelques officiers du 2^e hussards, au moment du passage du prince. Par respect pour les convenances, il n'a pas cru devoir trahir l'incognito dont il avait plu à S. A. R. de s'environner, et par conséquent il n'a pu lui offrir ses hommages, et lui demander si à son retour elle voudrait bien accorder quelques heures à la ville de Dôle. Au moment de partir, le prince a salué les personnes qui entouraient sa voiture, de la manière la plus gracieuse, et comme on salue des gens de connaissance.

Le même jour, dans l'après-midi, le prince est arrivé à Poligny, où il ne s'est arrêté que le temps nécessaire pour changer de chevaux. Pour se conformer aux intentions de S. A. R., il ne lui a été fait aucune réception.

A Morez, où le prince est passé à sept heures du soir, la foule qui l'a reconnu, s'est portée sur sa rencontre. Le peu d'instants qu'il y a eu entre l'arrivée du courrier et celle de S. A. R. a suffi à l'autorité pour lui former une garde d'honneur. M. le maire lui a exprimé tout le regret qu'éprouvait la ville de ne pouvoir faire à l'héritier présomptif du roi des Français une réception digne de lui. Les cris de *vive le duc d'Orléans* ! et les détonations des boîtes n'ont pas discontinué pendant tout le temps que S. A. R. est restée dans la ville.

Tout le monde a été enchanté de l'affabilité, de la douceur et de la bienveillance de S. A. R., qu'on a vue avec un si vif regret partir si vite. Quant au prince, il a paru satisfait de la réception improvisée qu'on lui a faite.

ECLAIRAGE AU GAZ.

Les travaux de la compagnie du gaz, à Perrache, n'avancent que lentement : beaucoup d'établissements particuliers sont déjà brillamment éclairés, mais nos rues, la rue St-Dominique et la rue Mercière qui ont reçu pendant quelques jours, au moyen du gaz, une illumination satisfaisante, sont revenues à l'obscurité de la lampe à l'huile. Heureusement le grand aiguillon des entreprises commerciales, la concurrence, va venir en aide aux réclamations des habitants. On assure que les directeurs de la compagnie parisienne, qui s'est formée la première en France, sollicitent auprès du conseil municipal l'autorisation de former un nouvel établissement à Lyon. Ils assurent que deux compagnies sont à peine suffisantes pour exploiter une ville aussi vaste et aussi irrégulièrement étendue que la nôtre : ils offrent de fournir le gaz à 20 pour cent meilleur marché que leurs rivaux, qui se tiennent encore, disent-ils, au niveau des prix de Paris, pendant que la matière première, la houille, est ici à si bon marché.

Ce sont là de séduisantes promesses, c'est au conseil municipal à les apprécier : si réellement la nouvelle compagnie offre aux consommateurs un avantage dans les prix, indépendamment de l'avantage non moins positif que nous aurons à obtenir deux fois plus promptement le gaz dans tous nos quartiers, il est certain qu'on ne doit pas hésiter. — Du reste, nous pouvons nous fier à l'ancienne compagnie pour relever les défauts et les inconvénients de la nouvelle ; il est certain et tout naturel qu'elle les signale avec vivacité. Mais d'un autre côté, nous sommes certains que l'avantage de la ville seul triomphera dans cette circonstance, et que ce ne sera pas sans des motifs bien évidents et impérieux qu'on repousserait la nouvelle entreprise apportant aux Lyonnais une diminution dans le prix de la lumière, et le moyen d'en jouir plutôt.

La compagnie parisienne sollicite en ce moment l'entreprise d'éclairage de St-Etienne ; le siège de l'usine au gaz est déjà fixé, et toutes les mesures sont prises pour arriver promptement à la réalisation de l'entreprise. — Ainsi, dans le courant de l'année 1835, la ville de St-Etienne comptera au nombre de ses progrès l'éclairage par le gaz.

A M. le rédacteur du Censeur.

Lyon, le 29 juin 1835.

Monsieur,

Vu mon éloignement, n'ayant pu prendre sur-le-champ connaissance de l'exposé que vous avez fait de ma déposition à la cour des pairs dans votre numéro du 16 courant, je vous prie d'avoir l'obligeance d'insérer la présente lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, autant pour rendre hommage à

FEUILLETON.

MÉMOIRES DE DEUTZ.

ARRESTATION DE MADAME LA DUCHESSE DE BERRY.

Nous avons annoncé, il y a déjà quelques jours, la publication des mémoires de Deutz, ce juif qui, comblé des bienfaits de la duchesse de Berry, l'a trahie lâchement et l'a livrée à la police. S'il faut ajouter foi aux révélations de ce misérable, ce n'est point par cupidité mais par patriotisme et par vertu qu'il a consenti à devenir l'agent de M. Thiers dans cette circonstance ; il le dit lui-même, et c'est afin de se justifier qu'il a entrepris l'histoire de ses rapports avec la mère d'Henri V. Quoi qu'il en soit de cette explication qui trouvera probablement beaucoup d'incrédulité, nous croyons être agréables à nos lecteurs en empruntant aux mémoires de Deutz le récit de l'arrestation de celle qui devint plus tard la prisonnière de M. Bugeaud, et dont M. de Talleyrand a dit qu'elle avait fait son parti cocu.

Après avoir raconté ses relations avec la duchesse de Berry qui l'avait nommé baron, et ministre plénipotentiaire auprès de don Miguel, puis ses ouvertures au gouvernement français, Deutz continue ainsi :

« Lorsque M. Thiers vit que ma détermination était inébranlable, il m'engagea à ne pas courir seul les chances de ce voyage. Un matin, dans son cabinet, il me présenta un homme, dévoué comme moi, me dit-il, au gouvernement de Louis-Philippe, et qui déjà avait eu l'occasion de rendre à la nouvelle dynastie plus d'un service ; cet homme, qui portait le ruban rouge à sa boutonnière, s'exprimait avec facilité, avait de bonnes manières et l'usage du monde, était M. Joly, que je ne savais pas alors attaché à la police. C'était lui qui, sous la restauration, avait arrêté l'assassin du duc de Berry.

« Je partis seul de Paris, sous le nom d'Hyacinthe de Gonzagues, avec un ancien passeport signé du cardinal Bernetti. A Angers, le premier homme qui s'offrit à ma vue fut M. Joly. Après un entretien de quelques minutes, il remonta dans sa chaise de poste, et moi j'attendis jusqu'au lendemain le bateau à vapeur qui me porta à Nantes. En débarquant, je retrouvai M. Joly. Il me suivit, sans mot dire, jusqu'à l'hôtel de France, et là, me prenant à l'écart, il m'annonça que j'étais attendu le soir même à la préfecture, et m'engagea à lui remettre le paquet dont j'étais chargé pour Madame. Je le lui remis ; il contenait vingt-six lettres, la plupart, me dit-il, du roi Charles X, des membres de sa famille, et de plusieurs princes étrangers, et notamment du prince d'Orange, qui se mettait à la disposition de Madame, et l'exhortait à tenir bon, lui promettant qu'Angers ne serait rendu qu'à la dernière extrémité.

« En attendant l'heure du rendez-vous à la préfecture, j'allai faire visite à Mad. P..., parente de M. Jauge, banquier, pour laquelle j'avais quelques commissions. Ayant appris que j'avais des lettres à faire tenir à Madame, elle m'offrit ses services.

« De chez Mad. P..., je me rendis à la préfecture. Elle était occupée par un fonctionnaire tout récemment installé, M. Maurice-Duval ; c'était un ancien préfet de l'empire, homme plein d'activité et d'énergie, connaissant ses devoirs et sachant les remplir avec fermeté. Durant tout le temps que je restai à Nantes, il ne se passa pas de jour que je n'eusse avec lui une conférence de deux,

trois et quelquefois jusqu'à cinq heures ; pas de nuit qu'il ne prit sur son sommeil six et sept heures.

« M. Maurice-Duval avait eu à peine, avant mon arrivée, le temps d'ordonner certaines mesures indispensables au succès de l'événement qui se préparait ; il avait encore besoin de deux ou trois jours, pendant lesquels il me conseilla de visiter les environs. La loyauté de celui qui me donnait ce conseil ne me permettait pas d'en suspecter le motif.

« Je partis pour Pornic, petite ville à dix ou douze lieues de Nantes ; mais, assiégé par mille et mille pensées, tourmenté par l'inquiétude, fatigué de l'inaction, je ne pus y rester que deux jours, et accourir de nouveau à Nantes. Le préfet venait de recevoir une dépêche du ministre : elle lui annonçait que j'avais été trahi par un lieutenant-général, auquel j'avais eu l'imprudence de me confier, et que, dans une réunion de la veille, le comité carliste de Paris avait résolu à l'unanimité de me faire assassiner. « Il ne faut pas, ajoutait M. Thiers, qu'un homme d'un dévouement » aussi désintéressé devienne la victime inutile de sa persévérance et de son patriotisme. »

En conséquence, il prescrivait au préfet de m'empêcher d'agir ; mais j'insistai si vivement, que M. Maurice-Duval me laissa libre de poursuivre mon projet.

« L'un des intermédiaires les plus sûrs entre Madame et ses agents était l'abbé A..., curé de St-Pierre. Je m'adressai à lui ; mais il me reçut fort mal, me traita d'envoyé du gouvernement, et s'oubla jusqu'à m'insulter. Je crus un instant que M. Thiers avait été bien informé, et que j'étais trahi ; mais, sans me déconcerter, je fis tête à l'orage : à l'empressement j'opposai du sang-froid ; aux injures, des raisons assaisonnées d'un peu d'ironie, et si mes ef-

la vérité que dans mon intérêt particulier, attendu que le sens que vous avez donné à mes réponses pourrait diminuer l'estime que mes confrères me portent et que je suis jaloux de conserver.

Vous dites que j'ai déposé : « Que le 1^{er} avril le mot *Patrie* » avait été donné pour le mot de passe, et qu'il était d'usage qu'un mot fut donné le 1^{er} de chaque mois, etc. »

Lorsque M. le président me demanda ce que je savais, je répondis : Je ne sais rien.

D. Que s'est-il passé d'extraordinaire.

R. Il ne s'est rien passé d'extraordinaire.

D. Quel était le mot d'ordre ?

R. Je l'ai oublié.

D. N'était-ce pas *Patrie* ?

R. Oui.

D. Ne l'a-t-on pas changé plus tard ?

R. Oui.

D. En vertu de quel ordre ?

R. Une personne étrangère à la loge vint, et dit qu'elle venait de la part du conseil exécutif.

D. Quels mots donna-t-on ?

R. *Association, assistance, courage*. On a mis que j'avais dit *résistance*, mais c'est *assistance*.

Je n'ai point dit, comme vous me le faites dire par erreur, que le conseil exécutif prescrivit par son ordre du jour une réunion des membres des loges pour le mercredi, huit heures du matin, sans dire le motif de cette réunion.

Voilà toute ma déposition et telle que l'ont reproduite le *Journal des Débats* et la *Gazette des Tribunaux*, seul journal que je regarde comme authentique.

Agréez, etc.

BOFFERDING.

On lit dans le *Constitutionnel* :

L'un des artistes les plus illustres de l'école française, le peintre de la *Bataille d'Aboukir* et des *Pestiférés de Jaffa*, M. le baron Gros, vient de mourir à l'âge de soixante-cinq ans.

La plupart des journaux annoncent ce matin qu'il a succombé à une attaque d'apoplexie.

Plusieurs autres journaux disent que sa mort est le résultat d'un suicide. Voici le résumé des détails donnés à ce sujet :

Depuis quelques jours M. Gros était soucieux et rêveur. Sa famille et ses amis attribuaient ce changement aux fonctions de juré qu'il remplissait depuis le 16 de ce mois. Avant-hier jeudi, M. Gros se rendit, comme de coutume, au Palais-de-Justice vers dix heures du matin. A huit heures du soir, il n'était pas rentré chez lui. Comme il n'y avait point de cause extraordinaire ce jour-là, on conçut de l'inquiétude. On envoya un domestique au Palais. Celui-ci revint annoncer que non seulement l'audience était terminée, mais que M. Gros n'avait siégé dans aucune des affaires jugées.

On se mit alors en recherches de tous les côtés, et à minuit aucune nouvelle !... Nous nous trompons ; une seule, mais qui était bien de nature à ajouter à l'anxiété qu'on éprouvait déjà. M. Gros avait déposé depuis deux jours son testament chez son avoué, M. Guyot-Sionnest. On ouvrit son secrétaire et on y trouva une lettre écrite par lui le matin. Il y parlait de mort, de mort prochaine. Il était urgent d'avertir l'autorité. Un ami de la famille se transporta chez M. le préfet de police. Des recherches furent ordonnées, et hier, vers midi, le corps de M. le baron Gros a été trouvé dans la Seine, près de Meudon. Son chapeau était déposé sur le rivage. A l'inspection du corps, on a supposé qu'il pouvait être dans l'eau depuis environ quatre heures. On croit que M. Gros a passé la nuit dans les environs pour exécuter plus sûrement son déplorable projet.

PROTESTATION CONTRE LES JURIDICTIONS EXCEPTIONNELLES.

Souscription pour payer l'amende de 50,000 fr. imposée à neuf défenseurs des prévenus d'avril.

Liste n° 38.

Collecteur : Fressin et Bourdin.

Bourdin, 5 f. Fressin, républicain, 1 f. Berrad, républicain, 1 f. 50 c. Desmoulin, 5 f. Gagnière aîné, républicain, 1 f. Mad. Coizet, 50 c. Coizet aîné, 25 c. Roux fils, républicain, 50 cent. Louis Coizet, 25 c. Drognat, 10 c. Pierre Rey, 10 c. Laroche, républicain, 1 f. 50 c. Mlle Champagne, 1 f. Victor Brun, 20 c. Mazière, républicain, 50 c. G. Camet, républicain, 50 c. Truchet, républicain, 1 f. R. Guerrin fils, 50 c. Boulon, victime d'avril, 50 c. Perron, 50 c. Unjuste-milieu, 50 c. A. Cumain fils, républicain, 1 f. Moriard, républicain, 50 c. J.-M. Chose, républicain, 50 c. Mothier, 50 c. Poulet, 25 c. Rofgeuve, républicain, 1 f. 50 c. Jacob, républicain, Mad. Corbey, 50 c. Aubaud, 50 c.

Total, 28 f. 15 c.

SOUSCRIPTION POUR L'AMENDE DU RÉFORMATEUR.

Collecteur : Nicole (Théophile.)

Reliquat, 1 f. 15 c. Bouchut, républicain, 30 c. Nicole (Théophile), 35 c. Picard jeune, 25 c. G. Romand, républicain, 25 c. Gouy, républicain, 25 c. Chevalier, 25 c. Auray, 25 c. M. Rozet, 25 c. Lattier, 10 c. Koker, républicain, 10 c. Romain, 25 c. Dagand, 50 c. Thevenard, 25 c. J. Hauttier, 25 c. A. A., 25 c.

Total : 5 fr.

La marque des maisons de commerce est une propriété que les magistrats protègent avec le plus grand soin contre les contrefacteurs.

M. Burguière, fabricant, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, 171, passage de l'Ancre, qui a acquis de la célébrité par la bonne confection de ses briquets physiques et phosphoriques, est une nouvelle preuve de la nécessité de cette vigilance. M. le commissaire de police du quartier Sainte-Avoie, vient de saisir chez M. Perraud, négociant-commissionnaire, rue Sainte-Avoie, 36, un grand nombre de ses étiquettes et la planche qui a servi à les imprimer. M. Burguière a déposé une plainte entre les mains de M. le procureur du roi.

L'institution de M. LORIOU, rue Neuve-St-Gréneville, n° 9 et 11, à Paris, dont nous avons eu souvent l'occasion de parler avec éloge en mentionnant des succès, est divisée en deux sections, celle des sciences et celle des lettres. Dans la première, on n'admet que les jeunes gens qui se destinent aux écoles polytechnique, de St-Cyr ou de la marine. La section des lettres comprend : 1° Les élèves qui font des études purement classiques, c'est-à-dire qui suivent les collèges royaux ; 2° Les jeunes gens qui se destinent au commerce ou à l'agriculture, et qui, n'apprenant ni le grec ni le latin, se livrent spécialement à l'étude des langues française et étrangères, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie, etc., etc.

Le prix de la pension est de 1,000 fr. pour les élèves de la section des sciences, et de 800 fr. pour les élèves de la section des lettres.

Le libraire FURNE vient de faire paraître la huitième livraison d'un *Voltaire complet* en 12 volumes grand in-8°, imprimée avec le plus grand soin par Everat.

Cette nouvelle édition, la première à laquelle sera jointe une belle collection de vignettes gravées sur acier, se recommande autant par la beauté de l'exécution que par la modicité du prix, et mérite d'obtenir l'accueil favorable que le public a fait au J.-J. Rousseau et au La Fontaine du même éditeur.

(Voir aux annonces.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs, dont l'abonnement expire le 30 juin, sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent éprouver du retard dans l'envoi du journal.

PARIS, 27 juin.

Le Bulletin des Lois publie une ordonnance du roi, du 31 mars, qui établit un tribunal de commerce à Sedan.

Une autre ordonnance, du 6 mai, établit un tribunal de commerce à Roanne.

— Le duc d'Orléans a traversé, le 20 courant, Dôle, Poligny et Morez quasi-incognito.

On dit que la nouvelle est arrivée hier à Neuilly que le mariage projeté avec la princesse de Wurtemberg était manqué.

— A propos de la mort de M. Beugnot on a rappelé que les deux mots les plus célèbres de Charles X : Il n'y a qu'un Français de plus (en 1814), et plus de hallebardes ! (à la mort de Louis XVIII), appartenaient à l'ancien ministre des finances du grand duché de Berg. On aurait beaucoup à faire s'il fallait restituer à qui de droit les mots fameux qui courent le monde ; c'est Volney qui a refait les paroles de Mirabeau à M. de Dreux-Brézé en juin 1783, et si tout le monde se rappelle : La garde meurt et ne se rend pas, attribué à Cambronne sur le champ de Waterloo, quelques personnes savent que la réponse du général de la garde impériale fut plus courte et plus énergique, et qu'elle consistait en un seul mot qui ne se dit point en bonne compagnie, et qu'il est encore moins permis d'écrire dans un journal (m....).

— Trélat a été écroué hier à Ste-Pélagie.

— L'ordre a été donné hier de conduire Lagrange au Luxembourg. Desgarniers et Reverchon ont été séparés de leurs co-accusés de Lyon et mis au secret.

Dans le cas où les débats seraient continués (ce que les journaux du tiers parti font entrevoir avec la présidence de M. Bastard de l'Etang), on s'attend à des protestations énergiques de la part de ces trois accusés contre l'emploi de la force à leur égard.

— Le *Courrier Français* de ce matin démontre que le gouvernement de Louis-Philippe se rapproche des légitimistes ; voici que, d'un autre côté, le *Réformateur* signale cette tendance contre-révolutionnaire dans le caractère du roi lui-même.

Nous tenons de source certaine, dit ce journal, les faits suivants ; nous les livrons à la méditation de nos lecteurs, sans aucune espèce de commentaires :

« Sa majesté a donné sa parole à monseigneur l'archevêque de Paris, de rétablir la chapelle musicale avec un aumônier, comme sous la restauration, et de rendre au culte catholique l'église de St-Germain-l'Auxerrois.

« Quant aux emblèmes de la dynastie, aux fleurs-de-lis, on n'attend plus que le mariage du duc d'Orléans pour les faire figurer sur les panneaux des voitures royales. »

— Des processions pour la Fête-Dieu ont eu lieu à Agen, à Charleville, à Moulins et plusieurs autres villes. Dans quelques localités, la garde nationale, la troupe et la magistrature se sont mêlées à ces solennités extérieures. Le gouvernement a parlé bien des fois de son respect pour les lois ; mais il les fait rarement exécuter quand c'est la queue de la restauration qui les viole. Est-ce par peur ou par sympathie ?

— La *Tribune* a été condamnée hier par le tribunal de 1^{re} instance (7^e chambre), pour avoir paru lorsque le cautionnement de ce journal n'était plus complet, dans la personne de son gérant, à un mois de prison et 200 francs d'amende.

— La police a arrêté hier, rue Mauconseil, n° 10, MM. Huillegric, Maximilien, Leroi, cadet Chaveau et Hubert. Les causes de leur arrestation ne sont pas connues.

— L'affluence des étrangers dans le port de Calais et la fréquence des passagers n'ont jamais été plus grandes que depuis quelque temps. On peut s'en faire une idée par le chiffre suivant : seize paquebots sont arrivés à Calais la semaine dernière ; ils contenaient 353 passagers : 324 voyageurs sont repartis par 17 de ces bâtimens.

CHAMBRE DES PAIRS.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

(Vice-présidence de M. le comte Portalis.)

Séance du 27 juin.

A 2 heures et demie la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal.

Aucun ministre n'est présent.

La chambre entend successivement les rapports suivants :

1^o Rapport de M. de Germiny sur le projet relatif à l'établissement d'un chemin de fer de Paris à St-Germain.

L'adoption du projet est proposée.

La discussion aura lieu lundi.

2^o Rapport de M. de St-Griec sur trois projets, dont il propose l'adoption, qui autorisent la ville de Bayonne à contracter un emprunt, et les départemens de l'Allier et de Maine-et-Loire à s'imposer extraordinairement.

3^o Rapport de M. d'Argout sur une résolution adoptée par la chambre des députés, concernant les lais et relais de la mer dont le rejet est proposé.

4^o Rapport de M. Guilleminot qui propose l'adoption du projet relatif à l'établissement d'une ligne de paquebots à vapeur, entre la France et le Levant.

La chambre adopte ensuite, sans discussion, le projet tendant à relever le sieur Alexandre Douin, concessionnaire du canal latéral à la Garonne de la déchéance par lui encourue en vertu de la loi du 22 avril 1832.

Voici le résultat du scrutin :

Votans,	87
Boules blanches.	86
Boule noirs,	1

A 4 h. 1/2 la séance est levée.

forts, pendant cinq quarts-d'heure, ne purent le ramener, du moins je le laissai dans le doute et l'incertitude, et je n'en voulais pas davantage.

Madame P..., chez laquelle j'allai ensuite, ne me fit guère un meilleur accueil ; elle consentit néanmoins à se charger de mes lettres, et à prier M^{me} de la Ferronnaye, supérieure de la Visitation, de les faire tenir à Madame ; mais M^{me} de la Ferronnaye s'y refusa. D'où venaient, et cette défiance, et ces précautions inaccoutumées ?... Une lettre récente de Paris avait averti Madame qu'un jeune homme de trente à trente-deux ans, secrétaire d'une notabilité légitimiste, s'était vendu au gouvernement, et allait partir pour la Vendée. Cet avertissement, transmis par Madame à ses amis, avait éveillé leurs soupçons et redoublé leur vigilance. Lorsque je me présentai, je fus pris pour le secrétaire transfuge.

« Grâce à tous ces obstacles, il me semblait si difficile de pouvoir arriver jusqu'à Madame, dont j'ignorais encore la présence à Nantes, que je me décidai à reprendre la poste pour Paris. M. Maurice-Duval approuvait ma détermination, et déjà mon passe-port était signé, lorsque, quelques heures avant mon départ, me promenant en face de l'hôtel de France, je fus absorbé par une dame, qui me dit, sans s'arrêter : — « Je crois que c'est vous que je cherche ; n'êtes-vous pas M. de Gonzagues ? »

— Oui, eh bien ?

— « Béni soit Dieu ! madame P.... vous attend avec impatience ; allez la voir de suite. »

« Quelques minutes après, j'étais chez madame P.... Elle s'excusa d'abord de sa méprise, puis me montra une lettre de M^{me} de la Ferronnaye, dans laquelle cette dernière lui disait qu'elle était désolée de la réception que m'avait faite le parti carliste, et que, sur les rapports qui lui étaient parvenus, Madame m'avait recon-

nu, et avait témoigné le désir de me voir. Cette fois, madame la supérieure de la Visitation ne refusa plus de se charger de ma correspondance. Elle la transmit sans délai à Madame, et celle-ci m'adressa presque immédiatement un billet de sa main : c'était l'indication d'une audience pour le mercredi 28 octobre, à six heures du soir : « Un homme auquel vous pouvez vous confier, ajoutait-elle, viendra vous prendre à cette heure, et vous servira de guide auprès de moi. »

Je me concertai avec MM. Maurice-Duval et Joly ; il fut convenu entre nous que ce dernier, avec quelques agents apostés non loin de mon hôtel, me suivrait à distance, mais pourtant sans me perdre de vue, et que six cents hommes consignés dans leur caserne, l'arme au bras, se tiendraient prêts à marcher au premier signal.

Ces mesures arrêtées, j'attendis le 28.

« A sept heures, un homme ivre (c'était M. Duguigny, qui sortait de prison, prévenu de chouannerie), vint me chercher ; il me donna le bras, et je me laissai conduire ; après un court trajet, nous arrivâmes. Je n'aperçus d'abord que M. le comte de Mesnard, auquel je demandai Madame ; elle m'entendit, car à l'instant elle sortit de derrière une cloison, en me disant : « Me voici, mon cher Deutz. » A ces mots, prononcés avec bienveillance, je me sentis faiblir, un nuage s'étendit sur mes yeux, et je me trouvais mal ; alors, avec cette bonté qui lui était naturelle, Madame m'approcha elle-même une chaise, en ajoutant : « Remettez-vous, mon ami. »

« Ce ton, cet accent, cette prévenance, me pénétrèrent, et je me surpris un moment, élevant des doutes sur la nécessité de son arrestation. Mais dans le cours de la conversation, qui dura trois heures, l'un des interlocuteurs ayant eu la maladresse de me dérouler de nouveau les plans du parti, de me rappeler que la con-

quête de la couronne pour Henri V n'était possible que par la guerre civile et les secours de l'étranger ; Madame, de son côté, m'ayant dit qu'elle ne quitterait la Vendée que forcément et qu'elle comptait sur un soulèvement général pour l'ouverture des chambres ; j'oubliai la femme compatissante et malheureuse, pour ne voir que la princesse, ennemie du pays, poussant les citoyens aux armes, et appelant l'invasion ; je retrouvai toute ma fermeté, et Madame eût été arrêtée sur l'heure, si M. Joly, au milieu de l'obscurité d'une nuit froide et pluvieuse, n'eût perdu mes traces (1).

« Le conseil des ministres se réunissait presque tous les soirs, attendant avec anxiété des nouvelles de Nantes. Voici les quelques lignes que je traçai précipitamment pour lui, le 28 octobre, à dix heures :

« Je sors de chez Madame. En entrant chez elle, lorsqu'elle m'a adressé la parole pour la première fois, je me suis trouvé mal. »

« La voix d'une femme a toujours eu beaucoup d'empire sur moi, et cette femme, qui était là devant moi, était malheureuse. »

« Ce n'a été que lorsqu'on m'a eu de nouveau déroulé les plans de guerre civile, et l'espoir du secours des armées étrangères, que je suis redevenu tout-à-fait maître de moi, etc. »

« Ce billet fut remis le soir même à un courrier, qui partit à franc étrier pour Paris.

(1) Si Madame eût voulu consentir à quitter la Vendée, je me serais empressé de lui en faciliter les moyens. Ce fut dans ce but que je pris la liberté de lui dire : « Madame, pourquoi vous obstinez-vous à rester en France, ne pourriez-vous en sortir ? — Non, non, » s'écria-t-elle avec humeur, je suis ici, et j'y resterai ; je ne veux sortir de France que morte ou régente. »

CHRONIQUE.

C'est par erreur que, dans une liste publiée par plusieurs journaux, on indique MM. le duc de Coigny, le vice-amiral comte Jacob, le comte Pajol, le comte Rœderer et le comte de Lagrange comme ayant manqué aux appels de la cour des pairs. MM. de Coigny, Jacob, Pajol, Rœderer et Lagrange ont assisté à toutes les séances depuis l'ouverture des débats. Une autre erreur a été commise dans le chiffre des pairs siégeants, qui, à la dernière audience (celle de vendredi 22 juin), était de 139, et non de 135.

— On a fait un calcul duquel il résulte que la session législative de France a duré 195 jours. Il faut déduire de ce nombre : les dimanches et fêtes, 30 jours ; les jours consacrés aux rapports de pétitions, 20 jours ; les jours où les séances n'ont pas eu lieu, 30 jours, total 80 jours ; ce qui réduit à 115 le nombre de ceux que la chambre des députés a consacrés à ses travaux ordinaires. Or, pendant ces 115 jours, la chambre a adopté 126 lois, ce qui fait un peu plus d'une loi par jour. Il serait assurément indiscret d'en demander davantage.

— La *Quotidienne* dit que c'est la veuve du baron de Staël que M. Guizot va épouser en troisièmes noces.

La célèbre M^{me} de Staël avait reçu de Louis XVIII deux millions pour solde d'anciennes réclamations remontant à M. Necker, son père. Son fils, le baron de Staël, hérita de cette fortune avec M^{me} la duchesse de Broglie. M. de Staël mourut, il y a peu d'années, laissant un fils qui a survécu peu de temps à son père. La mort de cet enfant a mis M^{me} la baronne de Staël en possession de la totalité de la fortune de son mari.

— Mercier, celui des prévenus dociles du complot d'avril qui avait dernièrement trouvé le moyen de s'évader du Luxembourg, et qui y fut réintégré le lendemain, a été aujourd'hui extrait de la prison du Luxembourg et conduit à celle de la Conciergerie, où on l'a colloqué parmi les voleurs... Est-ce que Mercier cesserait d'être un accusé politique ?

EXTÉRIEUR.

Correspondance particulière du CENSEUR.

ANGLETERRE. — Mercredi soir, à la chambre des communes, lord Mahon a fait sa motion tendant à blâmer les mesures d'intervention indirecte adoptées par le ministère anglais à l'égard de l'Espagne, et à obtenir copie de l'acte du conseil qui a permis les enrôlements, et des communications officielles entre les ministres et le général Alava.

Le vicomte Palmerston, ministre des affaires étrangères, a répondu à lord Mahon qu'il ne s'opposait point à la production des documents demandés, mais que la conduite du gouvernement était à l'abri de tout blâme et qu'il ne craignait pas d'invoquer le témoignage du duc de Wellington qui a suivi, relativement à l'Espagne, une politique toute semblable à celle du cabinet actuel, et ne s'est en rien départi de la ligne tracée par le traité de quadruple alliance.

Lord Palmerston a fait l'éloge des volontaires anglais qui prennent les armes pour Marie-Christine, et ajouté ses propres souhaits à tous ceux qui accompagnent leur entreprise. « Je leur désire, a-t-il dit, de tout mon cœur, le succès qui, je n'en doute pas, sera le prix de leurs efforts. » Un autre passage de sa péroraison mérite d'être cité en entier :

« Il est de l'intérêt de l'Angleterre que la cause de la reine d'Espagne triomphe. Il importe au pays que l'alliance, heureusement cimentée entre les quatre puissances de l'Occident, savoir : l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal constitutionnel, soit maintenue, et, pour cela, il faut que les armées de la reine d'Espagne soient victorieuses.

« Si quelqu'un me disait que don Carlos remontant sur le trône et rétablissant les principes de gouvernement intérieur et de politique étrangère qui seraient une conséquence de cet événement, serait un allié aussi sûr pour l'Angleterre, dans l'esprit du traité, que la reine Isabelle, je répondrais que l'on ne comprend ni l'intérêt de l'Angleterre, ni l'esprit du traité.

« On sait que, depuis la révolution de juillet, l'Europe s'est trouvée divisée en deux partis, non hostiles, mais différents, dont les membres agissent suivant leurs principes respectifs ; et s'ils n'ont pas fait un appel aux armes, c'est parce que tous les gouvernements européens ont voulu le maintien de la paix. La quadruple alliance a pour objet le maintien de la paix, non-seulement dans la péninsule, mais dans l'Europe entière, et cette alliance, qui est fondée, non sur des vues égoïstes, sur des projets d'agrandissement national, sur des idées d'agression, mais sur

le désir de conserver la paix de l'Europe, ainsi que l'indépendance des puissances qui l'ont signée, est la meilleure garantie de la continuation de cette paix. »

La discussion s'est prolongée fort avant dans la soirée ; sir Robert Peel, le colonel Evans (l'un des officiers supérieurs qui doivent se rendre en Espagne à la tête des volontaires) et M. O'Connell y ont pris une grande part.

Ce dernier a chaudement appuyé les mesures ministérielles et attaqué les partisans de don Carlos : « Rappelons-nous sans cesse, a-t-il dit, que la Ste-Alliance n'est pas morte, qu'elle ne fait que sommeiller, qu'elle cherche toutes les occasions de courir sus à la liberté ; qu'elle voudrait, si cela était en son pouvoir, traiter tous les pays du continent comme elle a traité quelques petits états d'Allemagne. » En même temps, l'orateur a demandé que l'intervention anglaise s'étendit jusqu'à la restauration des privilèges provinciaux enlevés par le gouvernement de Madrid aux Biscayens et aux Navarrais. Il voit dans la suppression de ces libertés locales la principale cause de l'insurrection, et déverse le blâme avec impartialité sur les cruautés commises par les généraux de la reine et par ceux du prétendant.

Le colonel Evans et lord Mahon, qui avaient échangé des paroles un peu dures, se sont réconciliés à la fin de la séance par l'entremise du président.

Lord Mahon a retiré sa motion pour ne pas interrompre trop long temps, à ce qu'il a prétendu, la discussion du bill de réforme municipale.

— RUSSIE. Les journaux de Londres d'avant-hier s'occupent beaucoup de l'attitude imposante de la flotte russe dans la Mer-Noire et des projets belliqueux que paraît avoir Nicolas, mais dont on ignore le but. Le *Times* prétend qu'une armée de plus de 40,000 hommes est arrivée dans les principaux ports de la Mer-Noire, et que des bâtiments de transport ont été envoyés sur les côtes de la Circassie pour y prendre les troupes disponibles et les débarquer en Bessarabie.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

« Armées d'opérations du Nord (correspondance particulière de *Guerrero*). — Durango a été abandonné par la garnison. Le commandant a été condamné à la peine de mort par un conseil de guerre qui s'est tenu à Bilbao. Après avoir évacué les fortifications du Bastan, toute l'armée a marché sur Logroño, et de là, par la droite de l'Ebre, sur Vittoria ; à Miranda, elle a opéré sa jonction avec Espartero. Salvatierra a été évacuée les 13 et 14 ; dans la journée du 15, les troupes se sont mises en mouvement sur Miranda et Pente Larra.

« Aujourd'hui, elles ont marché sur Bilbao, assiégé par Zumalacarrégu, qui a commencé le feu hier avec 12 pièces de gros calibre. Il y aura certainement un engagement important, car Zumalacarrégu ayant marché sur Bilbao pendant que nous étions à Miranda, paraît vouloir nous attirer. Je présume qu'il se portera à la rencontre de Valdès, bien que je ne connaisse pas encore le résultat. Toute l'armée est partie, à l'exception de cinq bataillons, qui sont restés à Vittoria, dont les magasins d'armes ont été transférés à Pancorbo.

« Nous sommes à sept lieues de Bilbao.

« Suivant des lettres de Vittoria, qui vont jusqu'à la date du 16, le général Valdès aurait retrogradé sur Miranda avec le gros de son armée. Il paraît que la garnison de Salvatierra, en se retirant avec le général Lopez, a brûlé et détruit les effets qui se trouvaient dans les hôpitaux et les magasins militaires, et dont la valeur peut être estimée à un demi-million de réaux. Nous ne comprenons pas l'utilité d'une pareille mesure, car Salvatierra étant à 4 lieues de Vittoria, et la route étant libre, il eût été facile d'y transporter les effets. »

Les projets du général Valdès sur Bilbao apparaissent assez peu clairement dans les quatre lignes que l'*Abeja* leur a consacrées.

« Le 15, dit ce journal, le général Valdès se trouvait avec son quartier-général à Miranda sur l'Ebre, et se proposait de marcher sur Orduña avec le général Latre, et de manœuvrer de façon à forcer Zumalacarrégu à lever le siège de Bilbao. La nécessité de couvrir la Castille et la résolution prudente de ne point risquer une bataille décisive avant l'arrivée des renforts étrangers, paraissent avoir dicté la conduite du général dans son plan d'opérations. Bilbao peut se soutenir seul, mais s'il était en danger il mériterait bien une bataille, d'autant plus qu'elle serait gagnée par notre armée réunie.

Deux grands événements occupaient Madrid : c'était d'abord la découverte d'une conspiration carliste dans la capitale, conspiration gigantesque, comme elles le sont toutes après qu'elles ont échoué et qu'il ne reste plus qu'à faire valoir le dévouement et l'habileté des sauveurs de l'ordre public. Tous les détails de cette conspiration, tels que nous les lisons dans la correspondance venue par voie extraordinaire, sont ridicules et ne méritent pas d'être publiés.

Voudrait-on se consoler de se laisser enlever Bilbao et d'avoir perdu dans les provinces basques toute attitude ferme devant les carlistes, en se persuadant, sur des contes de police, qu'on leur arrache la capitale sans coup férir ? Cela est assez dans le goût des gouvernements impuissants.

La seconde nouvelle qui occupait Madrid, c'était la nomination

possible de Murillo, comte de Carthagène, au commandement de l'armée du Nord, à la place de Valdès. Le célèbre adversaire de Bolívar est aujourd'hui capitaine-général de la Galice. Il est vieux et malade, et sa défection de 1823 le rendrait assez peu digne de la confiance des libéraux de 1835. Mais il est dans la nature des choses qu'avant de se convaincre de l'impuissance de ce qui a fait son temps, l'Espagne essaie de rajeunir toutes ses célébrités de la guerre de l'indépendance et des grandes luttes de l'Amérique du Sud.

VARIÉTÉS.

PONT SUSPENDU DE FRIBOURG (SUISSE) ;

Notice par M. Chaley, ingénieur français, constructeur du pont.

Le hardi monument élevé par M. Chaley n'a pas excité en France l'attention publique au même degré qu'en Suisse, en Allemagne et en Italie. C'est cependant une œuvre dont nous pourrions très justement nous enorgueillir, car elle porte un caractère frappant de grandeur dans la conception, d'habileté et de courageuse constance dans l'exécution. On a raison de nous rappeler souvent combien d'hommes éminents en tout genre ont soutenu, chez les étrangers, l'honneur de notre génie national. Les voyageurs qui reviennent de Londres disent avec satisfaction que c'est un ingénieur français qui a commencé l'effrayante entreprise du Tunnel ; pourquoi les voyageurs qui ont parcouru la Suisse ne mettraient-ils pas le nom de M. Chaley à côté du nom de M. Brunel ?

Nous avons vu le pont de Fribourg ; c'est un magnifique spectacle, et qui produit à l'œil de celui qui ne cherche que le pittoresque quelque chose de semblable à l'étonnement d'admiration causé par les grands monuments des Romains. Nous pouvons affirmer que les *Vues* lithographiées qui ont été exposées chez les marchands de gravures de Paris ne rendent nullement l'aspect du paysage qui entoure le monument et qu'il domine de sa hardiesse majestueuse. Les dessinateurs, en prêtant à la Sarine, qui coule au fond de la vallée, une importance qu'elle n'a pas, ont cru, sans doute, devoir expliquer ainsi le pont, et l'excuser de son immensité ! Ils lui ont, en effet, ôté une partie de sa grandeur. Le pont n'a pas été construit pour franchir une rivière, mais pour unir deux montagnes, séparées par une profonde vallée, toute cultivée, toute couverte de maisons et d'usines, et dans laquelle la Sarine n'occupe qu'une étendue presque imperceptible.

Il nous est impossible d'entrer dans les détails qui pourraient intéresser les ingénieurs. Ces détails sont exposés avec la plus grande clarté dans la notice de M. Chaley, à laquelle nous emprunterons seulement quelques lignes destinées à faire comprendre à tout le monde le but et l'ensemble de l'entreprise.

« La ville de Fribourg est située sur un roc escarpé et taillé à pic, à une hauteur de plus de 150 mètres (près de 500 pieds) au-dessus des eaux de la Sarine. Cette ville est séparée de la montagne opposée par une vallée qui, dans sa partie la plus étroite, offre une largeur de plus de 300 mètres. Il n'existe de ce côté, pour communiquer avec Berne et toute la Suisse allemande, qu'une route difficile, longue et dangereuse, qui descend au fond de la vallée par plusieurs circuits, avec une pente qui dépasse souvent 0m,15 par mètre, sur un pavé d'un parcours excessivement pénible en tout temps, et tout-à-fait impraticable pendant l'hiver. Après avoir été obligé de traverser trois fois la Sarine, sur des ponts étroits, on se trouve au pied de la montagne opposée, montagne presque aussi difficile à gravir que le roc sur lequel se trouve assise la ville haute de Fribourg. »

Le pont de Fribourg est d'une seule portée : c'est de beaucoup la plus grande ouverture de pont qui existe. Le pont suspendu qui unit l'Angleterre à l'île d'Anglesey, a 167 mètres ; celui de Fribourg a près du double de cette étendue. Il est difficile de se figurer autrement que par le calcul l'immensité des forces nécessaires pour établir et maintenir l'é-

« L'insuccès de cette première tentative ne me découragea pas. Je sentais toute l'importance de la capture de Madame avant l'ouverture des chambres, qui était prochaine ; je sollicitai donc, sans perdre de temps, une nouvelle audience. Après maints et maints pourparlers, maintes et maintes promesses faites et retirées, elle me fut accordée, et Madame me fit savoir qu'elle me recevrait le 6 novembre toute la journée, jusqu'à dix heures du soir, chez M. les Duguignys.

« Je me hâtai d'en informer MM. Duval et Joly. Nous décidâmes que l'on ferait prendre les armes à toute la garnison, et que, pour ne pas exciter de soupçon, on prierait le général commandant la division militaire d'ordonner pour le 6 une grande revue, de la prolonger jusqu'à cinq heures, puis de faire rentrer les troupes dans leurs casernes, et de les y consigner, dans l'attente de l'événement ; que, de mon côté, j'irais à quatre heures et demie au rendez-vous, et que si, à cinq heures, je n'avais point envoyé de contre-ordre, l'on investirait la maison des demoiselles Duguigny. Toutes ces mesures, enveloppées du secret jusqu'au dernier moment, furent ponctuellement exécutées, et les autorités administratives et militaires rivalisèrent de zèle et de dévouement.

« Avant de me rendre auprès de Madame, j'étais allé visiter M^{me} P..., qui avait reçu de M. Jauge deux lettres sous enveloppe, avec cette suscription en anglais : *Donnez les lettres ci-incluses à notre ami.*

« Ne sachant si ces lettres étaient pour Madame ou pour moi, M^{me} P... me les remit, en m'engageant à les lire. Je rompis le cachet de l'une d'elles ; mais ne reconnaissant ni l'écriture ni la signature, je supposai qu'elles étaient pour Madame. J'en parlai à

M. le comte de Bourmont, que je vis le 5 au soir, et le priai de les faire parvenir ; mais il m'engagea à les garder et à les remettre moi-même dans l'audience du lendemain.

« Le 6, à quatre heures et demie, j'étais auprès de Madame. En lui présentant mes deux lettres, dont l'une était décachetée, je m'excusais de mon indiscrétion lorsque, m'interrompant avec beaucoup d'obligeance : « Je n'ai pas, me dit-elle, de secrets pour vous ; je vais lire cette lettre en votre présence. » En même temps, à l'aide de réactifs, elle fit paraître les caractères tracés en encre sympathique. L'une de ces missives était de M. B..., qui lui rendait compte d'une négociation en Espagne, l'autre de M. Jauge, qui la prévenait de se tenir sur ses gardes, « parce » qu'il savait de source certaine qu'un homme qui avait toute sa confiance, l'avait trahie et vendue à M. Thiers, pour un million. Madame jeta avec insouciance cette lettre sur une table, où elle fut saisie, une heure plus tard, et, me regardant en souriant : « Vous avez entendu, Monsieur Deutz, c'est peut-être vous ! » Et je lui répondis sur le même ton : « C'est possible. » Cette seconde audience dura une heure environ, et lorsque je quittai Madame : « Adieu, me dit-elle, adieu M. le baron, retournez à votre poste, et n'oubliez pas que le premier coup de canon tiré sur l'Escaut sera le signal de notre triomphe en France (1). »

« Quelques minutes après, j'avais pris congé de Madame. La maison Duguigny fut cernée par les troupes, fouillée en tous sens par les agents de la police, et la duchesse trouvée cachée avec

(1) Madame faisait allusion à notre expédition contre le roi Guillaume de Hollande, et au siège d'Anvers qui commença un mois plus tard.

MM. de Mesnard et Guibourg, et M^{lle} Stylie de Kersabiec, derrière une plaque de cheminée, où elle avait eu le courage de rester durant seize heures. Aussi long-temps que se prolongèrent ces recherches, M. Maurice-Duval, presque constamment sur les lieux, ne songea pas à se déshabiller.

« Je n'attendis pas l'arrestation de Madame ; ma présence à Nantes était désormais inutile, et ma mission terminée. Je me jetai dans une chaise de poste qui me conduisit à Paris. Toutefois, avant mon départ de Nantes, je sollicitai de M. le préfet une faveur, la seule que j'eusse jamais demandée à un fonctionnaire public, c'était de ne point chercher à faire arrêter, ni même à inquiéter M. le comte de Bourmont, M. Maurice-Duval m'en donna sa parole, en ajoutant : « Mon mandat est de pacifier la Vendée, et non d'y faire des victimes ; que Madame soit arrêtée, et mon mandat est accompli... » Cette réponse était en parfaite harmonie avec les instructions que ce fonctionnaire avait reçues de M. le ministre de l'intérieur. « Épargnez le sang, lui avait dit en ma présence M. Thiers, en le nommant pour successeur à M. de Saint-Aignan, et n'oubliez pas que dans les deux camps vous rencontrerez des Français. Ne négligez rien pour arrêter Madame, mais veillez sur sa vie, et faites-vous tuer plutôt que de l'exposer. »

« La parole de M. Maurice-Duval était pour moi la meilleure garantie ; je m'éloignai tranquille sur la liberté de M. de Bourmont, et j'appris bientôt qu'il avait pu, avec tous les légitimistes compromis comme lui, quitter la Vendée et la France. La police les faisait chercher où elle savait très bien qu'ils n'étaient pas.

« Ainsi se termina le drame de Nantes ! »

équilibre de ces masses de fer et des poids qu'elles sont destinées à supporter. Le pont tout entier est suspendu par quatre câbles, composés ensemble de 4,224 fils de fer, chacun de 0^m.00308 de diamètre, et les calculs présentés par M. Chaley prouvent que chacun d'eux pourrait porter 2,576,640 kilogrammes.

On ne lira pas sans intérêt, quelque étranger qu'on puisse être à l'art de l'ingénieur, l'histoire des difficiles travaux auxquels M. Chaley dut se livrer pour raver dans les flancs mêmes des deux montagnes, et par des puits creusés dans le roc, les amarres de ces câbles énormes.

Quant à ceux qui visiteront Fribourg, l'impression qu'ils en rapporteront suffira à la gloire de M. Chaley. Nous osons dire que nul monument de notre temps ne donne une plus haute idée de la puissance et de l'audace du génie humain. (National.)

AVIS

A MM. les Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer de St-Etienne à la Loire.

MM. les actionnaires de cette compagnie sont informés qu'un dividende de deux et demi pour cent du montant de leurs actions, pour le premier semestre de 1834-35, échu le premier avril dernier, est mis à leur disposition à partir du premier juillet prochain, après laquelle époque ils sont invités à se présenter pour le recevoir :

A Paris, chez MM. Boignes et fils, rue des Minimes, n° 12 ;
A Lyon, chez M. C.-G. Vincent, banquier de la compagnie ;
A St-Etienne, à la caisse de la compagnie, dans ses bureaux de la Terrasse. (993)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE JUDICIAIRE

D'une quantité considérable de bois et autres matériaux de construction.

Le lundi prochain six juillet, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'une quantité considérable de bois, consistant en planches, poutres et solives en d'autres objets et matériaux de construction ; le tout saisi.

Cette vente aura lieu par le ministère d'un commissaire-priseur, tant dans le chantier du sieur Roulet, sis à Vaise, rue de la Gare, qu'à Serin, commune de la Croix-Rousse, lieux où sont les objets, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-huit juin mil huit cent trente-quatre, dûment enregistré et en forme.

ANNONCES DIVERSES.

(924 12) ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude de M^e Bonnet, notaire à St-Etienne (Loire), le mardi, 14 juillet 1835, 10 heures du matin.

1^o D'une concession de mines de houilles, dite de Chaney, située près de Saint-Etienne; cette concession, l'une des plus riches du bassin par la qualité et l'abondance du charbon et du minerai de fer, est d'une contenance de 156 hectares; elle avoisine les chemins de fer de la Loire et du Rhône. L'exploitation compte cinq puits en activité, dont trois par des machines à vapeur. Sa mise à prix est de 280,000 fr.

2^o Du château de Reveux, ses dépendances, et d'une grande prairie au dessous, où se trouve le principal champ d'exploitation. La mise à prix est de 60,000 fr.

S'adresser :

A Saint-Etienne, à M^e Bonnet, notaire ;
A Lyon, à M^e Garnier, avoué, rue St-Jean, n. 72.

(998) A VENDRE. — Office d'huissier à Lyon.

S'adresser à M. Memier, rue St-Jean, n° 8.

(980 3) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café dans une belle position.

S'adresser à M. Dugueyt, notaire, place du Gouvernement.

(986 2) A VENDRE pour cause de départ. — Un fonds d'épicerie bien achalandé.

S'adresser, pour les renseignements, à M Pelossier, rue Groslee, n° 13.

(992) On demande pour apprenti dans le commerce des manufactures, un jeune homme de 17 à 18 ans, auquel on offre de bonnes conditions.

S'adresser chez MM. B... et B..., rue Neuve, n° 12, au 4^{me}.

AVIS.

JARDIN LYONNAIS.

M. Bory, limonadier, prévient la société qu'il y aura tous les dimanches, lundis et jeudis, musique d'harmonie. (946 6)

AIX-LES-BAINS.

Les diligences en poste pour cette destination, desservant Bourgoin, le Pont, Chambéry SANS CHANGEMENT DE VOITURES EN ROUTE, partent tous les jours à huit heures du soir de l'établissement des messageries et roulage de Bonafous frères, A LYON, RUE NEUVE, n° 17, et arrivent le lendemain à Aix, à six heures du soir.

AVIS. — On trouve au bureau des messageries d'Italie la liste des étrangers de divers pays qui sont venus à Aix depuis l'ouverture de la saison des eaux. (984 4)

4 franc la livraison de 80 pages et une gravure sur acier, ou 128 pages sans gravure, TOUS LES JEUDIS.

OEUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE.

Nouvelle édition ornée de 50 vignettes gravées sur acier.

Douze volumes grand in-8, imprimés sur papier vélin satiné, et publiés en cent livraisons. (L'éditeur prend l'engagement formel de ne pas dépasser le nombre des livraisons annoncées.)

PRIX DE CHAQUE LIVRAISON: 1 FRANC. — LA 8^{me} EST EN VENTE.

Il paraît une livraison par semaine. Les souscripteurs des départements doivent s'adresser aux principaux libraires de leur ville.

Chez FURNE, Éditeur des ŒUVRES DE J.-J. ROUSSEAU, etc. etc., quai des Augustins, 39, à Paris.

C'est par des chiffres que l'éditeur de cette nouvelle publication en prouve les immenses avantages.

Toutes les éditions de Voltaire, dans le format in-8°, ont au moins 70 volumes. Le prix seul de la reliure, à raison de 2 fr. le volume est de

140 f.
100 } 130 f.
30 }

L'édition nouvelle, texte et vignettes, coûtera
La reliure des 12 volumes, à raison de 2 fr. 50 cent. chaque volume,
Ajoutons à cela que ce sera la première édition à laquelle sera jointe une très belle collection de vignettes gravées sur acier; que le papier, le choix du caractère et l'impression ne laissent rien à désirer; et qu'enfin la réunion des ŒUVRES COMPLÈTES DE VOLTAIRE, en 12 volumes, offre encore aux souscripteurs de la province, outre l'économie d'achat et de reliure, une grande diminution dans les frais d'emballage et de port.

AVIS.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une nouvelle pommade contre les cors aux pieds, oignons, durillons, dont l'usage guérit promptement et infailliblement
Dépôts à Lyon, chez M. Clément, débitant de tabacs, rue St-Dominique, n° 15, et chez Moreau, parfumeur, place des Terreaux, n° 2. (892 17)

PILULES NAPOLITAINES de M. Poisson, pharmacien, breveté du roi, rue du Houle, n. 11, à Paris.

Elles guérissent, en peu de jours et sans accident, les maladies secrètes, récentes et invétérées. Prix: 3 fr. la boîte; deux ou trois suffisent pour la guérison. Chaque boîte, enveloppée de papier blanc, est revêtue de chaque côté du cachet de l'auteur dont le nom se trouve écrit en toutes lettres.

Le dépôt est à Lyon, chez M. Béatrix et comp., pharmacien, rue Neuve, n. 12; à Tarare, chez M. Michel, rue de la pêcherie. (899 2)

PHARMACIE ET FABRIQUE

D'EAUX MINÉRALES,

De ROMAN, pharmacien, rue du Plat, n° 15, à Lyon.

Sirop Rafraîchissant

DE ROMAN,

POUR LIMONADE.

Trois onces de ce sirop versées dans un carafon d'eau suffisent pour faire une excellente limonade qui ne le cède en rien à celles qu'on donne dans les premiers cafés de Paris et de Lyon.

Prix de la bouteille servant pour 15 limonades, 4 f.; de la demi-bouteille, 2 f. Les limonadiers et autres personnes qui en achèteraient au-dessus de 5 bouteilles, jouiront d'une remise de 20 pour 100.

N. B. Ecrire franco et joindre un mandat sur la poste pour toute demande de sirop et d'eaux minérales.

Prix de l'eau de Seltz et gazeuse: 30 f. le 010.

On reprend les verres à 15 f. le 010.

On paie l'emballage à raison de 4 f. le 100. (721 8)

La seule Préparation de Salsepareille qui a été examinée approuvée et autorisée par autant de Facultés de Médecine et des Universités les plus distinguées de l'Europe, et dernièrement par celles de Pavie, Turin et Gènes, et par l'I. R. gouverneur de Milan.

DE SALSEPAREILLE

COMPOSÉ,

EN FORME DE PILULES,

DE M. E. SMITH,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE LONDRES.

A Paris, chez M. MOUSSU, place Vendôme, n° 2.

Cet extrait, composé de bois sudorifiques réunis à l'essence de différentes plantes médicinales de l'Europe, forme le remède le plus efficace contre toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, tels que les dartres, les rougeurs de la peau, les démangeaisons, les boutons, les éruptions et les douleurs rhumatismales. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui craignent pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent avoir recours en toute confiance à ce remède, qui purifie et adoucit le sang et rétablit la santé.

Se vend par boîte de 3 fr. et 10 fr.

A Lyon, à la maison des bains, n. 31, quai St-Antoine; chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Roanne, chez Mercier. Saint-Etienne, chez Couturier; à Macon, chez Lacroix, à Dijon, chez Boisseau; à Besançon, chez Achintre, tous pharmaciens.

Des dépôts se trouvent dans les villes principales de France, d'Angleterre et de l'Italie. (747 10)

SIROP DÉPURATIF

DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ,

Préparé par ARDOUIN, pharmacien à Paris.

Ce Sirop, approuvé par la Faculté de Médecine, est le remède spécial (sans mercure) des maladies récentes ou invétérées, dartres, boutons ou éruptions cutanées, la goutte et les rhumatismes aigus et chroniques. Ses propriétés efficaces, et ce mode de guérison prompt et certain, se recommandent à la confiance des médecins et des malades. Une instruction se délivre avec chaque bouteille du prix de 10 fr. et de 5 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez M. Macors, pharmacien, rue St-Jean n° 30. (867 4)

Spectacles du 30 juin.

GRAND-THÉÂTRE.

Tartufe, comédie. — La Somnambule, ballet.

GYMNASE LYONNAIS.

La Femme qu'on n'aime plus, vaud. — La Marraïne, vaud. — Faublas, vaud.

BOURSE DE LYON du 29 juin 1834.

Cinq pour cent, au comptant, "
fin courant, "
Trois pour cent, au comptant, "
fin courant, "

COURS DES MARCHANDISES.

316 disponible,	4 10
— 4 derniers mois,	4 30
— 4 premiers 1836,	4 40
— 6 premiers 1836,	"
Colza disponible,	62 à 63
— 4 derniers mois,	55 50 56
— 4 premiers mois 1836,	54
— 6 premiers mois 1836,	"

BOURSE DE PARIS du 27 juin.

Les nouvelles d'Espagne et le discours de lord Palmerston en faveur de l'intervention anglaise, avaient d'abord fait monter les fonds français; mais, par suite de ventes considérables, cette hausse s'est ralentie. La plupart des fonds étrangers ont suivi ces variations.

Cinq pour cent,	108f 35	108f 35	108f 5	108f 5
fin courant,	108. 35	108f 35	108f 25	108f 25
Quatre pour cent,	98f 40			
Trois pour cent,	78f 55	78f 55	78f 40	78f 40
fin courant,	78f 60	78f 60	78f 40	78f 50
Rentes de Naples,	96f 10	96f 10	96f 10	96f 10
fin courant,	96f 20	96f 30	96f 20	96f 20
Rentes perpétuel,	41			
Emprunt cortès,	34 3/4			
Act. de la banque,	1960f			
Quatre canaux,	"			
Caisse hypothec.,	670			
Emprunt d'Haïti,	390			



COURS DES MARCHANDISES.

Colza disponible,	103 à 102
— courant du mois,	104
— juillet et août,	101
— 4 derniers mois,	98 à 97 50
Lille,	96 50 97
Voitures,	5
316 disponible,	130 à 132 50
— courant du mois,	130 à 132 50
— juillet et août,	130 à 132 50
— 4 derniers mois,	137 50 à 140
— Béziers,	"
Savon Marseille bleu pâle,	10 p. 010
— bleu vif disp.,	9 p. 010
— 4 derniers mois,	"
Cafés Haïti,	23 3/4 à 24
Sucres,	67 50 à 65

V. PENICAUD,
Rédacteur, l'un des Gérans.

TYPOGRAPHIE DE L. BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, n° 36.